PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.4***
Chrono 15129

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **DGA Proximité et Sécurités**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Désignation du directeur de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2221-14, L.2121-29 et R.2221-67,

Vu la délibération n° 65.1 du Conseil municipal du 27 septembre 2019 portant création de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice dotée de la seule autonomie financière sans personnalité morale et approuvant les statuts,

Vu la délibération n° 25.1 du Conseil municipal du 14 décembre 2020 créant notamment l'emploi permanent de directeur de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice et désignant monsieur Richard THOMASSIAN en tant que directeur,

Vu la délibération n° 3.37 du 7 octobre 2021 qui modifie l'annexe 2 de la délibération du 14 décembre 2020 relative à la reprise en régie de l'activité d'encaissement et de gardiennage des véhicules de la fourrière automobile de Nice - Missions et conditions de recrutement du Directeur de la Régie,

Considérant que le directeur de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice est désigné par le Conseil municipal, sur proposition du Maire, qui procède à sa nomination,

Considérant que le directeur assure, sous l'autorité du Maire et le contrôle du Conseil municipal, le fonctionnement de la régie, en demeurant sous l'autorité hiérarchique du directeur général adjoint proximité et sécurités, et que ses fonctions sont celles prévues à l'article 12.2 des statuts de la régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice,

Considérant que le directeur de la régie autonome nommé suite à la délibération du 14 décembre 2020 effectue une mobilité professionnelle sur un autre poste,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.4***
Chrono 15129

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **DGA Proximité et Sécurités**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Désignation du directeur de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice.**

Considérant qu'il apparait nécessaire que le directeur de la régie autonome :

- soit possède un diplôme d'études supérieures de niveau 6 (BAC + 3) et justifie d'une expérience dans la direction d'un service public ou la gestion de structure,

- soit justifie d'une expérience de plus de 10 ans dans la direction d'un service public ou la gestion d'établissement ou de structure.

Considérant que monsieur le Maire souhaite proposer comme directeur de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice, monsieur/madame XXXXXXXX,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **mettre fin aux fonctions de monsieur Richard THOMASSIAN en qualité de directeur de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice,**

2. **désigner sur proposition de monsieur le Maire, monsieur/madame XXXXXXXX, en qualité de directeur de la régie autonome pour l'exploitation de la fourrière automobile de Nice,**

3. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**

Mesdames Amélie DOGLIANI, Martine OUAKNINE, Isabelle VISENTIN, messieurs Anthony BORRÉ et Gaël NOFRI ne prennent pas part au vote.